



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat
Affaire suivie par Julien VINCENT
Tél. : 02.37.91.35.29
Courriel : julien.vincent@agglo-ville.chartres.fr

Le Président

A



Monsieur Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres
Mairie de Chartres
Hôtel de ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

Chartres, le 26 AVR. 2021

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°2

N/REF. : 2021/144

Monsieur le maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Chartres.

En tant que bénéficiaire d'emplacements réservés inscrits dans le PLU de Chartres, la communauté d'agglomération prend note des modifications apportées en vue de leur réduction ou de leur suppression.

Le projet exposé prend en compte les récentes acquisitions foncières par Chartres métropole et s'inscrit dans notre politique menée au titre du plan vert et de la préservation continuités écologiques.

Les autres points évoqués dans le dossier sont compatibles avec les orientations du SCOT et n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Par conséquent, Chartres métropole émet un **avis favorable** sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Chartres.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, je vous saurais gré de bien vouloir annexer le présent courrier au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Cécile LAURENT

